



Illinois State Board of Education

DEMANDE DE RÉCLAMATION POUR L'ÉDUCATION SPÉCIALE DE L'ÉTAT

ENQUÊTE SUR LES RÉCLAMATIONS DÉPOSÉES PAR L'ÉTAT

Les procédures de dépôt d'une réclamation en matière d'éducation spéciale sont établies dans le Code des règlements fédéraux (CFR) à [34 CFR 300.151-34 CFR 300.153](#), le Code administratif de l'Illinois (IAC) à [23 IAC 226.570](#), et les Lois compilées de l'Illinois (ILCS) à [105 ILCS 5/14-8.02e](#).

Le règlement fédéral peut être consulté à l'adresse suivante :

https://www.ecfr.gov/cgi-bin/text-idx?tpl=/ecfrbrowse/Title34/34cfr300_main_02.tpl

La réglementation nationale est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.ilga.gov/commission/jcar/admincode/023/02300226sections.html>

Les statuts de l'État peuvent être consultés à l'adresse suivante :

<https://ilga.gov/legislation/ilcs/ilcs4.asp?DocName=010500050HArt%2E+14&ActID=1005&ChapterID=17&SeqStart=116600000&SeqEnd=122900000>

FORMULAIRE DE DEMANDE

Conformément à la réglementation fédérale [34 CFR 300.509](#), ce formulaire a été élaboré pour aider les parents et les autres parties à déposer une réclamation en matière d'éducation spéciale. L'utilisation de ce formulaire est recommandée, mais pas obligatoire. Toutefois, toutes les informations demandées dans le présent formulaire doivent être fournies avant qu'une enquête puisse être menée. Si l'une des informations requises est manquante, le traitement de la réclamation peut être retardé ou la réclamation peut être classée.

TYPES DE RÉCLAMATIONS

Une réclamation en matière d'éducation spéciale peut être déposée au nom d'un enfant spécifique ou au nom d'un groupe d'enfants. Une réclamation au nom d'un groupe d'enfants est appelée réclamation systémique.

COPIE DE LA RÉCLAMATION AU DISTRICT SCOLAIRE

Conformément à [34 CFR 300.153\(d\)](#), la partie qui dépose une réclamation est tenue de transmettre une copie au district scolaire qui s'occupe de l'enfant en même temps que la partie dépose la réclamation auprès de cette agence.

DOCUMENTS D'APPUI

Si possible, veuillez fournir des copies de tout document justificatif relatif aux allégations de cette demande qui pourrait être utile, tel qu'une copie du programme d'enseignement individualisé (PEI) actuel, de la correspondance relative aux questions soulevées dans la réclamation (c'est-à-dire des e-mails, des lettres), etc.

CONSENTEMENT

Les réclamations concernant un enfant spécifique déposées par une personne autre que le parent/tuteur doivent être accompagnées d'une lettre de consentement du parent/tuteur pour que le Conseil de l'éducation de l'État de l'Illinois (ISBE) partage des informations avec le plaignant concernant les résultats de l'enquête sur la réclamation. De même, si une personne dépose une réclamation au nom d'un élève majeur (18 ans ou plus), la réclamation doit être accompagnée d'une lettre de consentement de l'élève pour que l'ISBE puisse partager des informations avec le plaignant concernant les résultats de l'enquête. Un formulaire d'autorisation est disponible à l'adresse <https://www.isbe.net/Documents/34-26-share-complaint-info.pdf>

RÉSOLUTION RAPIDE

L'instruction d'une réclamation peut durer jusqu'à 60 jours, c'est pourquoi les parents et les districts scolaires sont encouragés à prendre rapidement des mesures pour résoudre le problème. La résolution anticipée est un moyen informel pour les districts et les parents de résoudre les réclamations au niveau local. Dans le cadre des procédures de réclamation, le district scolaire a la possibilité d'apporter une solution aux problèmes soulevés dans la réclamation. Le plaignant peut accepter toute solution proposée par le district scolaire et retirer sa réclamation. L'ISBE peut également prendre en considération la résolution proposée par le district dans le cadre de son enquête. En outre, le(s) parent(s) et le district scolaire peuvent entreprendre une facilitation ou une médiation du PEI parrainée par l'État afin de résoudre les problèmes.

Facilitation du PEI—<https://www.isbe.net/Pages/IEP-Facilitation-System.aspx>

La facilitation du PEI parrainée par l'État est un service gratuit offert aux districts et aux parents d'élèves en situation de handicap. Le processus de facilitation du PEI vise à promouvoir une communication efficace et à prévenir les conflits. Les deux parties devront accepter qu'un facilitateur neutre soit présent à la réunion du PEI pour aider à l'élaboration du PEI avant qu'un facilitateur ne soit assigné au cas.

Médiation—<https://www.isbe.net/Pages/Special-Education-State-Sponsored-Mediation.aspx>

Le service de médiation de l'Illinois est administré et supervisé par l'ISBE et est fourni gratuitement aux parties. La médiation est :

1. conçue comme un moyen de résoudre les désaccords concernant les services d'éducation spéciale, le placement et les services connexes pour les enfants inscrits dans les écoles publiques de l'Illinois ; et
2. prévue lorsque les deux parties à un litige acceptent volontairement de participer au processus de médiation.

Si les parties souhaitent participer à une facilitation ou à une médiation du PEI organisée par l'État, veuillez consulter la page web correspondante pour accéder au formulaire de demande approprié et obtenir des informations supplémentaires sur ces options de résolution des litiges.

DÉLAIS D'ENQUÊTE SUR LES RÉCLAMATIONS

- Violations présumées : les règlements fédéraux exigent que seules les violations présumées survenues **pas plus d'un an** avant la date de réception de la réclamation fassent l'objet d'une enquête. Tout problème antérieur à cette date ne sera pas pris en compte dans la procédure d'enquête.
- Enquête : les règlements fédéraux exigent que les réclamations fassent l'objet d'une enquête et que les conclusions soient identifiées dans un délai de 60 jours, à moins que des circonstances exceptionnelles n'exigent une prolongation du délai pour enquêter correctement et résoudre la réclamation. Ces prolongations sont déterminées au cas par cas par l'enquêteur.
- Prolongation : une prolongation doit être accordée si les parties concernées acceptent de prolonger le délai d'enquête de 60 jours afin de participer à une médiation parrainée par l'État pour résoudre les problèmes identifiés dans la réclamation.

PROCESSUS D'ENQUÊTE SUR LES RÉCLAMATIONS

Sur réception d'une réclamation écrite et signée alléguant une violation des exigences en matière d'éducation spéciale et comprenant les faits sur lesquels la réclamation est fondée, l'ISBE mènera une enquête et fournira un rapport écrit de ses conclusions au district scolaire et à la personne ou à l'agence qui a déposé la réclamation. Veuillez consulter la section « Consentement » ci-dessus pour obtenir des informations supplémentaires concernant l'envoi de la lettre de conclusions. Si une ou plusieurs violations sont constatées, le rapport contiendra des mesures correctives et des délais à respecter par le district scolaire. Il n'y a pas d'appel formel de la décision écrite relative à la réclamation.

PROPOSITION DE RÉOLUTION

La réclamation écrite doit inclure une proposition de résolution du problème, dans la mesure où elle est connue et disponible au moment de l'introduction de la réclamation. La résolution proposée sera examinée si des actions correctives sont requises de la part du district scolaire. Toutefois, la décision finale sur les actions correctives sera prise par l'ISBE.

ACTIONS CORRECTIVES

La procédure de réclamation est conçue pour identifier et corriger les cas de non-conformité aux réglementations en matière d'éducation spéciale. Elle n'est pas punitive et n'entraînera pas de mesures disciplinaires à l'encontre des membres du personnel.

JURIDICTION

Le département de l'éducation spéciale est le seul habilité à enquêter sur les allégations concernant l'éducation spéciale. Ce service **n'a pas** le pouvoir d'enquêter sur les réclamations qui ne sont pas spécifiquement liées aux règles et réglementations de l'État et/ou du gouvernement fédéral en matière d'éducation spéciale, comme par exemple :

- Questions locales (conduite du personnel, méthodes d'enseignement et d'instruction, réglementation de l'enseignement général, brimades, etc.) — Ces questions doivent être abordées avec les administrateurs du district scolaire local et/ou le conseil d'éducation local, ou le bureau régional de l'éducation (ROE). Un répertoire des ROE est disponible à l'adresse <https://www.isbe.net/roe>.
- Contenu ou exactitude des dossiers d'éducation—Conformément aux réglementation de l'État figurant dans [23 IAC 375.90](#), les parents ont le droit d'être entendus pour contester toute consignation dans le dossier de l'élève (à l'exception des notes académiques). La demande doit être présentée par écrit à l'école.

- Maltraitance/négligence : si vous pensez qu'un enfant a été maltraité ou risque d'être maltraité en raison d'une maltraitance ou d'une négligence, appelez le service d'assistance téléphonique 24 heures sur 24 pour les enfants maltraités au 800-25-ABUSE (800/252-2873).
- Section 504/Discrimination, harcèlement et/ou représailles : ces questions doivent être traitées par l'[Office des droits civils](#) (OCR) du ministère américain de l'éducation, au 312/730-1560.
- Exécution d'un accord de médiation : selon le règlement fédéral [34 CFR 300.506\(b\)\(7\)](#), un accord de médiation écrit et signé peut être exécuté devant un tribunal d'État ou un tribunal de district des États-Unis.
- Exécution d'une décision d'audience de procédure équitable—Contacter le coordinateur d'audience de procédure équitable de l'ISBE au 217/782-5589 ou au 866/262-6663 concernant l'exécution d'une décision d'audience.

CONSEILS PRATIQUES

- Veuillez lire attentivement les informations contenues dans les pages précédentes avant de déposer une réclamation.
- Remplir toutes les sections du formulaire aux pages 4 et 5. Le fait de ne pas fournir toutes les informations demandées dans le présent formulaire peut retarder l'ouverture d'une enquête ou entraîner le classement de la réclamation.
- Soyez précis. Il n'est pas nécessaire de savoir précisément quelle loi a été enfreinte, mais vous devez expliquer ce que vous pensez que l'école a fait de mal et décrire ce qui s'est passé pour vous amener à penser que l'école a enfreint la loi. Par exemple :
 - L'école ne respecte pas le PEI de mon enfant. Le PEI indique qu'il sera assis à l'avant de la classe, mais lorsque j'ai visité sa classe, il était assis au fond de la salle de classe.
 - Le 23 octobre, mon enfant n'a pas eu droit à du temps supplémentaire pour son contrôle de sciences.
- Fournissez des documents pertinents à l'appui de vos allégations.

RESSOURCES

- Résolution efficace des conflits : <https://www.isbe.net/Pages/Special-Education-Effective-Dispute-Resolution.aspx>
- Page d'information de l'ISBE sur l'éducation spéciale à l'intention des parents et des tuteurs : <https://www.isbe.net/Pages/Special-Education-Parents-of-Students-with-Disabilities.aspx>
- Le Centre pour la résolution appropriée des conflits dans l'éducation spéciale (CADRE) : <https://www.cadeworks.org/>

SOUSSION

Toutes les informations requises et les copies de tous les documents pertinents peuvent être envoyées par courrier, par télécopie ou par e-mail à l'adresse suivante :

Illinois State Board of Education
 Department of Special Education Operational Support
 À l'attention de : Complaint Coordinator
 100 North First Street
 Springfield, IL 62777-0001
 217/782-0372 (fax)
statecomplaints@isbe.net

LISTE DE CONTRÔLE DES RÉCLAMATIONS

- Vous avez fourni votre nom, votre adresse et vos coordonnées.
- Vous avez fourni le nom de l'élève, ses coordonnées et le nom du district scolaire et de l'école qu'il fréquente.
- Vous avez fourni des informations détaillées concernant le moment, le lieu et la manière dont la (les) violation(s) présumée(s) a (ont) été commise(s).
- Vous avez proposé une solution au problème.
- Vous avez signé la réclamation.
- Vous avez envoyé les pages 4 et 5 de ce document pour vous assurer que l'ISBE reçoive la réclamation au plus tard UN AN après la survenance de l'infraction présumée.
- Vous avez fourni une copie de votre réclamation à l'organisme public contre lequel vous déposez votre réclamation.

Demande de réclamation pour l'éducation spéciale de l'État

COMMISSION DE L'ÉDUCATION DE L'ÉTAT DE L'ILLINOIS - DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION SPÉCIALE

Ce formulaire peut être utilisé lorsqu'une personne ou une organisation estime qu'un district scolaire a enfreint les exigences en matière d'éducation spéciale prévues par la loi sur l'éducation des personnes handicapées (Individuals with Disabilities Education Act - IDEA) ou ses règlements d'application (34 CFR), l'article 14 du code scolaire de l'Illinois et/ou le titre 23 du code administratif de l'Illinois (partie 226). L'utilisation de ce formulaire est facultative, mais toutes les informations requises doivent être fournies pour que la réclamation puisse être traitée.

Pour plus d'informations sur la procédure d'examen des réclamations en matière d'éducation spéciale ou pour obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, veuillez contacter le département de l'éducation spéciale au 217/782-5589. Des informations supplémentaires concernant la procédure d'enquête sur les réclamations en matière d'éducation spéciale sont également disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.isbe.net/Pages/Special-Education-Complaint-Investigation-Process.aspx>

Le département de l'éducation spéciale du Conseil de l'éducation de l'État de l'Illinois est seul habilité à enquêter sur les allégations relatives à l'éducation spéciale.

INFORMATIONS SUR LE PARTICULIER OU L'ORGANISATION QUI DÉPOSE LA RÉCLAMATION :

Nom/Organisation* :

Adresse* :

Ville :

État :

Code postal :

Meilleur numéro de téléphone à joindre dans la journée* :

Domicile Travail Portable

Adresse e-mail :

Cochez cette case pour recevoir la correspondance par e-mail.

Lien avec l'élève : Parent/tuteur Avocat Procureur Autre :

Langue principale/mode de communication :

INFORMATIONS SUR L'ÉLÈVE [Obligatoire si des violations sont alléguées à l'encontre d'un enfant spécifique] :

Nom* :

Adresse* :

Ville :

État :

Code postal :

Date de naissance :

Origine raciale/ethnique :

Handicap :

ID SIS :

Classe :

Genre :

L'élève a-t-il un PEI ? Oui Non

Dans le cas d'un enfant ou d'un jeune sans domicile fixe, veuillez fournir les informations disponibles sur l'enfant et le nom de l'école qu'il fréquente.

INFORMATION SUR LE DISTRICT :

L'enfant est-il actuellement scolarisé ? Oui Non

Nom du district/de l'école que l'enfant fréquente actuellement :

[Obligatoire en cas d'allégations de violations concernant un enfant spécifique]

Nom du district/de l'école où la ou les violations présumées ont eu lieu :

INFORMATIONS SUR LA RÉCLAMATION :

Date(s) de la (des) violation(s) présumée(s)* [Pas plus d'un an avant la date de réception de la plainte par l'ISBE]

Description de la (des) violation(s) présumée(s) et faits à l'appui* [ex : dates pertinentes, séquence des événements, noms/titres des personnes impliquées, faits spécifiques à la nature du problème, informations concernant la manière dont le district n'a pas respecté les exigences en matière d'éducation spéciale] (L'espace dans ce champ de texte est limité à un certain nombre de caractères). Si les allégations ne tiennent pas dans l'espace prévu, veuillez soumettre un document séparé [par exemple, manuscrit, document Word dactylographié, PDF, etc.] qui comprend le texte intégral de vos allégations.)

Description de la résolution proposée [par exemple, convoquer une réunion de l'équipe du PEI, former le personnel, fournir des services d'éducation compensatoire, etc.] (joindre des pages supplémentaires, si nécessaire)

Veuillez identifier les personnes que vous avez contactées pour résoudre les problèmes identifiés dans cette réclamation.

Nom : _____ Titre : _____

Nom : _____ Titre : _____

Nom : _____ Titre : _____

Description et résultat des tentatives faites pour résoudre le(s) problème(s) avant le dépôt de la réclamation :

Une médiation, une facilitation du PEI ou une procédure régulière a-t-elle été demandée par l'intermédiaire de l'ISBE ?

Oui Non

Souhaitez-vous participer à une médiation parrainée par l'État ou à une facilitation du PEI dans le but de résoudre le(s) problème(s) soulevé(s) par cette réclamation ? (Pour plus d'informations sur ces procédures de résolution des litiges, voir la section « Résolution rapide » aux pages 1 et 2 du présent document).

Oui Non

La partie qui dépose la réclamation est tenue de transmettre une copie de la réclamation au district scolaire ou à l'organisme public qui s'occupe de l'enfant en même temps qu'elle dépose la réclamation auprès de l'ISBE.

Veuillez identifier la/les personne(s) du district/de l'agence publique à qui vous avez remis une copie de la réclamation* :

Nom : _____ Titre : _____

Signature du plaignant* :

Date :

*Des informations sont nécessaires pour qu'une enquête soit ouverte.

Le formulaire complété et les copies de tout document pertinent peuvent être envoyés par la poste, par télécopie ou par e-mail à l'adresse suivante :

Illinois State Board of Education
Department of Special Education Operational Support
À l'attention de : Complaint Coordinator
100 North First Street
Springfield, IL 62777-0001
217/782-0372 (fax)
statecomplaints@isbe.net